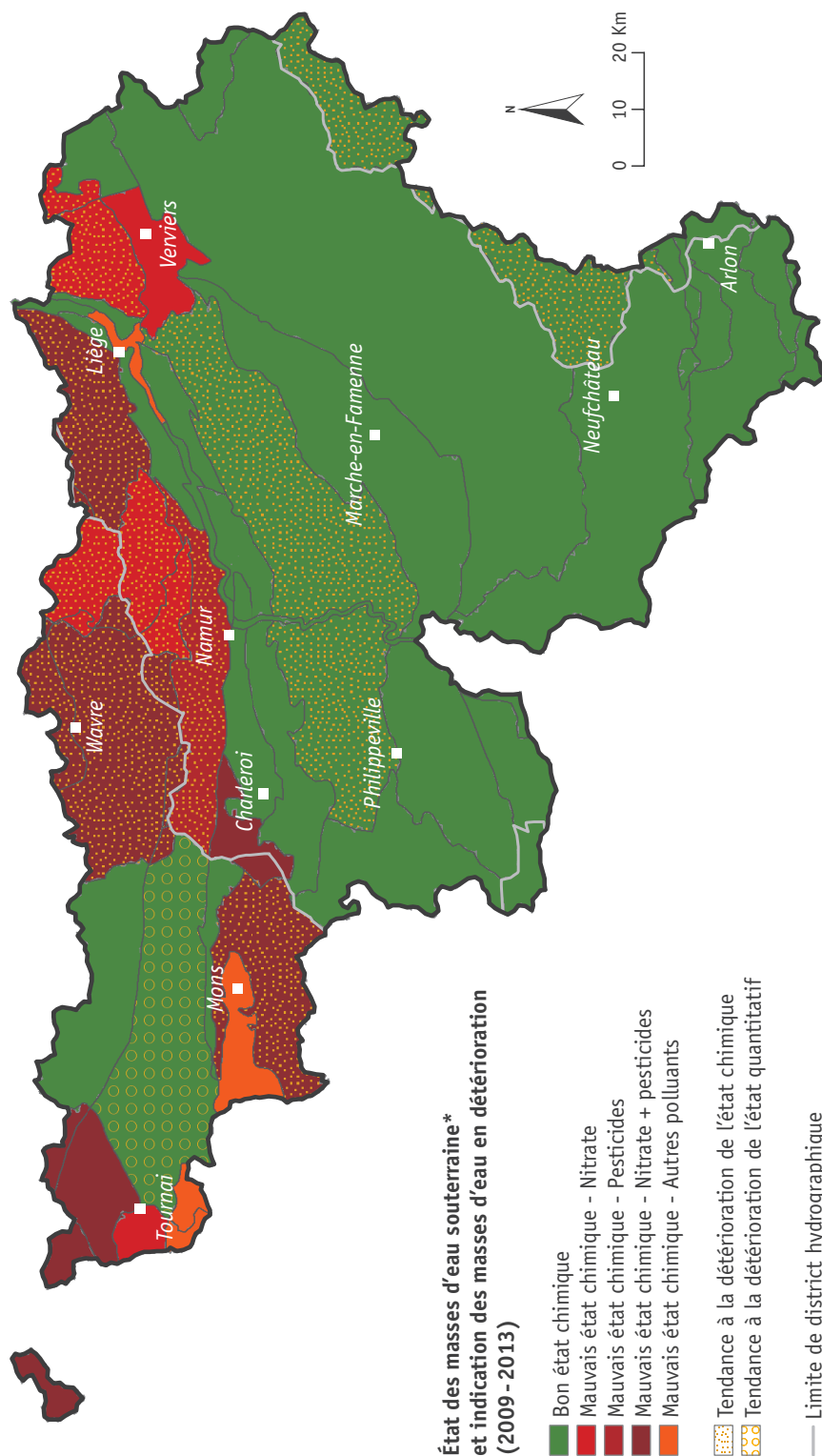


ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

→ EAU 1



* État qui tient compte à la fois de l'état chimique et de l'état quantitatif de la masse d'eau (directive 2000/60/CE).
Toutes les masses d'eau présentent un bon état quantitatif.